

49885



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITEE
E/ECA/PSD/3/32
11 Décembre 1983
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis Abéba, 5 - 14 mars 1984

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SYSTEME PANAFRICAIN DE DOCUMENTATION
ET D'INFORMATIQUE (PADIS) ET EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL.

Rapport sur les activités du PADIS (1982-1983) et examen du programme de travail pour la période 1984-1989 avec projections jusqu'en 1989.

A. RAPPORT

I. Activités du Centre de coordination

1. La création du Centre de coordination constitue de loin la réalisation la plus remarquable du programme PADIS. Les opérations des sections organiques ont indubitablement démontré la validité de ce programme sur le plan technique. En outre, le travail de coordination qui a été amorcé avec l'inauguration du PADIS commence à porter ses fruits puisque les centres nationaux du Bénin et du Soudan sont sur le point d'entrer en activité.
2. Au mois d'Août 1983, cinq numéros de DEVINDEX-AFRICA, index rétrospectif de la littérature sur le développement en Afrique avaient été établis, publiés et mis en circulation. Au mois de décembre 1983, 12 numéros auront été établis, dont huit mis en circulation.
3. Au moment de la rédaction du présent rapport le premier volume du Répertoire d'experts africains qui contient 3 500 références était établi et en cours d'impression. Au mois de mars 1984 la phase préliminaire du projet de Système panafricain d'orientation pour la documentation au service de la coopération technique entre pays africains aura été achevée et le deuxième volume du Répertoire d'experts africains publié et mis en circulation.
4. Le PADIS a fait l'acquisition de deux bases de données internationales, la LABORDOC et la DAESI-NU qui sont disponibles au Centre de coordination de PADIS à des fins de recherches rétrospectives.
5. Il a été apporté une assistance technique aux divisions de la population et du commerce de la CEA pour l'élaboration respectivement du Système d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-AFRICA) et du Système d'information sur le Commerce et les Finances en Afrique (TF-AFRICA)

6. Il a été apporté appui technique et matériel à la Division de la statistique de la CEA pour lui permettre de créer une base de données statistiques.

7. Une réunion panafricaine d'informaticiens, de documentalistes et de spécialistes des sciences de l'information a été organisée. Un groupe de travail technique s'est réuni pour étudier les normes techniques du PADIS et leur compatibilité avec d'autres systèmes. Les rapports des deux réunions ont été publiés en anglais et en français.

8. Deux séminaires nationaux ont été organisés en Guinée et au Zimbabwe respectivement en collaboration avec les gouvernements intéressés, sur le rôle de l'information dans le développement national. Un atelier de formation a été organisé en collaboration avec le Regional Institute for Population studies (RIPS) sur la documentation et l'information en matière de population.

9. Un total de 13 stagiaires originaires de huit pays africains (Botswana, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Libéria, Rwanda et Sénégal) ont été accueillis au PADIS qui les a familiarisés avec les opérations et la gestion d'installations modernes d'informatique.

II. Création de centres nationaux

10. Le Centre de coordination a soumis à tous les pays africains une proposition en vue de la création de leurs centres nationaux d'information et de documentation (CNID) respectifs. Plusieurs de ces pays ont réagi favorablement à cette proposition, certains étant déjà sur le point d'ouvrir un centre (par exemple le Bénin et le Soudan) tandis que d'autres en sont à des stades différents de négociation (Gabon, Guinée, Kenya, Nigéria et Zaïre). En outre, les gouvernements algérien, égyptien, marocain et tunisien ont désigné leurs centres nationaux comme centres participant au système régional PADIS.

11. Au moment de la rédaction du présent rapport, les centres nationaux d'information et de documentation du Bénin et du Soudan, n'étaient pas loin de devenir réalité puisque les institutions nationales de contrepartie avaient été identifiées, les descriptifs de projet signés, les locaux destinés à abriter les centres fournis et le matériel commandé. Il est prévu que ces deux centres commenceront à fonctionner en janvier 1984.

12. Le Centre national d'information et de documentation du Maroc recevra bientôt (avant la fin de 1983) une aide matérielle sous forme d'une unité à disques et de six terminaux interactifs qui lui permettront d'élargir son réseau national.
13. Si les centres nationaux d'information et de documentation du Bénin et du Soudan reçoivent tous leurs ordinateurs comme prévu (dernier trimestre de 1983) l'installation et l'essai des équipements seront effectués au cours du dernier trimestre de 1983.
14. Une série de missions préparatoires est prévue fin 1983 pour négocier la création de centres nationaux d'information et de documentation dans les pays qui ont réagi favorablement aux propositions du PADIS comme on l'a indiqué au paragraphe 10 ci-dessus.
15. L'identification de bailleurs de fonds potentiels et les négociations avec ces derniers en vue de compléter les ressources mobilisées par le PADIS et les gouvernements ont été satisfaisantes. Le programme des Nations Unies pour le développement et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) ont réitéré l'engagement qu'ils avaient pris d'apporter leur appui aux composantes nationales du Système PADIS.

III. Création de centres sous-régionaux

16. Comme on l'a indiqué dans un autre document (document n° x), la création de centres nationaux n'a pas été une tâche facile essentiellement en raison du niveau élevé de l'investissement initial nécessaire à la mise en place de ces centres et de la réticence de la plupart des pays africains à allouer leurs maigres ressources à cette entreprise au détriment d'autres priorités pressantes. Par conséquent, la création de systèmes sous-régionaux d'information et de documentation a été considérée comme une mesure transitoire intéressante. Elle pourra se faire en installant les infrastructures coûteuses du Centre (matériel de traitement des données et personnel hautement qualifié) dans les centres sous-régionaux de manière à permettre à un groupe de centres nationaux de tirer parti de ces infrastructures.

17. C'est dans cette optique que des réunions consultatives ont été organisées entre janvier et mars 1983 pour les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre. Les propositions présentées par le PADIS ont été approuvées par tous les groupements sous-régionaux à l'exception de celui d'Afrique du Nord dont les membres estimaient qu'il leur fallait examiner plus en détail les propositions compte tenu du niveau relativement plus développé de leurs infrastructures nationales d'information et de documentation.

IV. Création d'institutions participantes

18. Le PADIS avait fourni des services consultatifs au Centre régional africain de technologie pour la création d'un système d'informations scientifiques et techniques. Le plan du système a été mis au point et le rapport y relatif envoyé pour examen aux bailleurs de fonds potentiels.

19. Un travail similaire a été entrepris pour l'élaboration d'une base de données sur les ressources naturelles en collaboration avec le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et le groupe des ressources minérales de la CEA. Le PADIS a participé à un séminaire parrainé par ce Centre.

20. Des services consultatifs pour l'élaboration de systèmes similaires ont été fournis au Centre africain de formation et de recherches administratives pour le développement (Tanger, Maroc), à l'institut panafricain pour le développement (Yaoundé, République-Unie du Cameroun) et à l'Organisation africaine pour la propriété intellectuelle.

V. Réseau de transmission des données

21. Une étude de pré faisabilité a été faite par le PADIS en coopération avec l'Agence spatiale européenne en vue de formuler les principes directeurs des travaux futurs. Ses résultats ont été présentés à la huitième Conférence des ministres de la CEA tenue à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne) qui a donné pour instructions au secrétariat de la CEA d'étudier plus en détail la question en même temps que d'autres programmes africains qui prévoient l'utilisation de systèmes modernes de télécommunications.

Par la suite les besoins du PADIS ont été incorporés dans les négociations destinées à doter l'Afrique d'infrastructures modernes de télécommunications.

VI. Conclusions.

22. Des résultats remarquables ont été enregistrés depuis l'inauguration du PADIS en janvier 1981, notamment la création du Centre de coordination, l'élaboration de normes pour le traitement d'informations bibliographiques, la bonne exécution du projet de création d'un Système d'orientation pour la documentation au service de la coopération technique entre pays en développement et la publication d'index de la littérature sur le développement en Afrique.

23. On peut supposer qu'en dépit de la lenteur des progrès réalisés dans la prolifération des systèmes d'information au niveau national, la création de deux centres nationaux d'information et de documentation au Bénin et au Soudan respectivement confirme la viabilité du programme PADIS et le sérieux de la méthode adoptée par le Centre de coordination pour accélérer leur création dans d'autres pays. La série de réunions tenues au début de 1983 a également confirmé que la création de centres sous-régionaux était susceptible de promouvoir les activités d'information et de documentation au niveau national.

B. PROGRAMME DE TRAVAIL (1984-1987)

I. Activités du Centre de coordination

24. La Section de documentation informatisée du Centre de coordination continuera d'établir les numéros trimestriels de DEVINDEX-
AFRICA.

25. On espère que le PNUD continuera de financer la seconde phase du Système d'orientation pour la documentation au service de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) lorsque la phase préliminaire prendra fin en mars 1984. S'il en est ainsi, les activités du projet seront élargies pour inclure des informations sur les projets de recherche-développement en cours et les institutions africaines qui peuvent servir les objectifs de la CTPD. Cet élargissement des activités nécessitera l'étude et l'aménagement de la collecte des données, la mise en place de mécanismes de traitement et de diffusion, de même que la réalisation de tâches pratiques, à savoir la collecte de données appropriées, leur traitement et la publication de répertoires. Si les ressources disponibles le permettent, il sera publié un répertoire sur chaque sujet et des suppléments annuels à chaque répertoire. Le Centre de coordination continuera d'établir et de publier le Répertoire d'experts africains.

26. On espère que le financement du projet de système d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-AFRICA) sera obtenu avant la fin de 1983. Le PADIS assurera la formation en cours d'emploi du personnel chargé de ce projet. Il fournira les facilités informatiques ainsi que les logiciels nécessaires et assurera la gestion de la base de données pendant toute la durée du projet.

27. Il est prévu que la mise au point du système d'informations commerciales et financières sera achevée d'ici au mois de décembre 1983 en collaboration avec la Division des questions commerciales et financières et que son financement sera obtenu d'ici au mois de juin 1984. S'il en est ainsi, le PADIS aidera la Division des questions commerciales et financières à exécuter le projet, former le personnel chargé de ce projet en fournissant les infrastructures informatiques, en assurant la gestion de la base de données et en fournissant les logiciels nécessaires.

28. Le patrimoine actuel de bases de données internationales (LABORDOC, DAESI-NU) sera élargie pour inclure des bases de données sur l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la science et la technique notamment lorsqu'auront été achevées les négociations engagées avec la FAO et celles en cours avec l'UNESCO.

29. A compter de juin 1984 la diffusion sélective de l'information ainsi que les programmes de sensibilisation seront assurés régulièrement grâce aux bases de données internationales et locales.

30. L'informatisation de la Bibliothèque de la CEA commencera au premier trimestre de 1984. Le but de l'opération sera de diversifier les sources d'information et d'acquérir de l'expérience dans le domaine de l'automatisation des bibliothèques.

31. Un gros effort de promotion sera entrepris en coopération avec la Division de la Statistique de la CEA pour amener les pays africains à utiliser davantage la base de données statistiques. La mise à jour et l'élargissement de la base de données se poursuivront au moyen du système informatique PADIS.

32. Le Centre de coordination continuera de collaborer avec l'UNESCO et le CRDI pour la création d'une école régionale supérieure des sciences de l'information qui desservira essentiellement les pays africains anglophones. Lorsqu'elle sera créée et à supposer qu'elle le soit le PADIS aidera le personnel des centres participants à obtenir des bourses. Des ressortissants de pays africains francophones obtiendront des bourses de perfectionnement pour l'école supérieure des sciences de l'information à Rabat (Maroc). Cinq à huit bourses seront octroyées chaque année.

33. Une réunion technique de tous les centres participants du PADIS aux niveaux national et sous-régional et au niveau des institutions se tiendra au cours du dernier trimestre de 1985 ou au cours du premier trimestre de 1986 pour discuter et évaluer l'incidence du programme PADIS.

34. Un groupe de travail technique se composant d'autorités internationales compétentes en la matière se réunira au cours du deuxième trimestre de 1986 pour évaluer l'état d'avancement du programme PADIS.

35. Le PADIS continuera de fournir des services consultatifs pour l'élaboration de nouveaux systèmes ou fichiers d'information sur la base des mêmes dispositions que celles appliquées pour l'exécution du projet de création du système POPIN-AFRICA et du système d'informations commerciales et financières (paragraphe 5 et 27). Les domaines susceptibles d'être étudiés sont notamment les établissements humains, l'administration publique et la gestion et les ressources minérales.

II. Vers la création de centres nationaux

36. Quatre hauts fonctionnaires des centres nationaux d'information et de documentation respectivement du Bénin et du Soudan recevront une formation en cours d'emploi intensive sur place ou au Centre de coordination de PADIS. Les stagiaires seront les chefs des sections de documentation, de reprographie et d'informatique des centres et éventuellement les directeurs des centres. Cette formation se déroulera entre janvier et juillet 1984.

37. Compte tenu des réponses favorables déjà reçues, des négociations en vue de la création de centres nationaux seront engagées avec les gouvernements gabonais, guinéen, kényan, nigérian et Zaïrois dans le courant du premier trimestre de 1984. Sous réserve que ces négociations aboutissent, des plans détaillés en vue de la création de deux à trois centres seront soigneusement établis au deuxième trimestre de 1984 et exécutés pendant le premier semestre de 1985.

38. Au cours de l'année 1984, d'autres consultations auront lieu avec la plupart des autres pays africains. Il sera difficile d'en prévoir les résultats ou de déterminer le nombre des pays qui y réagiront de manière favorable. Par ailleurs, la création de centres sous-régionaux aura une incidence à la fois sur le rythme auquel les centres nationaux seront créés et le niveau de perfectionnement de ces centres.

III. Vers la création de centres sous-régionaux

39. Entre 1984 et 1987, les quatre centres sous-régionaux appelés à desservir l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Afrique du Centre, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord seront créés.

IV. Vers la création de centres institutionnels participants

40. Les efforts actuellement déployés pour créer des systèmes d'information sous les auspices d'organisations régionales spécialisées seront poursuivis et élargis. Il est prévu de collaborer étroitement avec la Banque africaine de développement.

V. Réseau de transmission des données

41. Des négociations seront engagées avec les gouvernements français, soviétique et américain pour obtenir des canaux de transmission réservés sur la satellite de communication existants en vue de la transmission de données entre les centres nationaux, sous-régionaux et régionaux d'information et de documentation et entre les centres africains et ceux situés dans les pays industrialisés ainsi que dans d'autres régions en développement.

C. PROJECTIONS JUSQU'EN 1989

42. Il serait bien ambitieux de faire une projection détaillée des activités et du programme de travail du PADIS jusqu'en 1989 compte tenu du niveau actuellement très bas du développement des infrastructures d'information en Afrique. Par ailleurs, l'établissement des priorités pour la période 1988-1989 dépend énormément du succès de la mise en oeuvre du programme au cours de la période 1984-1985.

43. Par conséquent, on se contentera de dire qu'au cours de la période 1988-1989 les activités de PADIS comprenant la prestation de services aux utilisateurs, le développement des infrastructures aux niveaux national, sous-régional et régional et la mise en place d'un réseau efficace de transmission de données seront l'objet d'un vigoureux développement.